



La Gazette de Champeaux

Bulletin municipal :

décembre 2020

Numéro 04



Le mot de Madame le Maire:

Chers Champelais et Champelaises,
Certains d'entre vous vivent difficilement cette période, nous pensons à eux et ferons au mieux pour les aider s'ils se manifestent.
Des fêtes de Noël différentes... mais gardons un peu de lumière dans nos coeurs !

Réjouissons nous de pouvoir nous réunir malgré tout.

Et même s'il faut garder nos distances, profitons pleinement de ces temps de partage.



Joyeuses Fêtes à toutes et tous !

Sophie Julien Farcis
Maire de Champeaux



Compte-rendu du conseil municipal du 8 décembre 2020 :

Le conseil municipal s'est tenu en public restreint, pour des raisons de mesures sanitaires.

Mme le Maire ouvre la séance et précise qu'elle retire de l'ordre du jour le point numéro 4, à savoir le budget modificatif, car doivent être pris en compte certains chiffres non comptabilisés sur le logiciel à ce jour.

Elle donne lecture pour validation aux membres du conseil des comptes-rendus des séances du 29 septembre et du 03 novembre 2020. Mme GIARD fait remarquer que les chiffres ne seront donc plus valides et Mme JULIEN-FARCIS précise qu'il faut juste valider ce qui a été dit à ces séances.

Date du prochain conseil muni-

cipal, pour revoter ces délibérations sur le budget, fixée le Mercredi 16 décembre 2020 à 20 heures 30 dans les lieux habituels. Convocations envoyées par mail sauf pour Mmes GIARD et ROBIN.

I. Questions scolaires

Mme Le Maire expose la demande de participation aux frais de scolarité des différentes communes où sont scolarisés les 9 enfants de Champeaux pour l'année scolaire 2019/2020. Cela s'élève à un montant de 5985,06 € pour ces 9 enfants scolarisés au primaire (maternelle et élémentaire). Restera à délibérer pour la participation obligatoire aux dépenses de fonctionnement de l'école primaire privée « La Croix du Lude » de Granville, où un enfant est

scolarisé. Il est précisé que ces frais n'incluent pas les frais de cantine, de transport et de garderie (sauf les temps d'activités périscolaires à Sartilly).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité

II. Contrat de travail de surcharge temporaire de secrétariat.

Mme Le Maire propose le nouveau projet de fonctionnement du secrétariat de mairie avec actuellement l'intervention de deux personnes.

Présentation de **Mme BONNAUD**, qui est actuellement en stage d'immersion sur le poste de secrétaire de mairie depuis le lundi 30 novembre pour une période de 3 semaines. Elle est fonctionnaire territoriale depuis 13 ans sur la commune de

Cérences. Elle est inscrite dans un dispositif de reclassement qui lui permet de faire des stages d'immersion et des formations pendant un an en vue de devenir secrétaire de mairie, tout en restant rattachée administrativement et financièrement à la collectivité de Cérences .

Pour l'aider et la seconder dans ces missions de secrétariat, Madame LYLERE Marianne, actuellement embauchée sur un volume horaire de 5 heures, accepte de passer à 10 heures hebdomadaires. Ces horaires seront les mercredis de 8 heures 30 à 16 heures 30 et de 10 heures à 12 heures le samedi. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

III. Tarification des gîtes communaux

Mme Le Maire expose les tarifs appliqués avec la délibération de 2012 et propose de les modifier pour les simplifier en se calant sur les tarifs alentours.

Proposition de ne faire que 2 saisons, haute et basse :

Saison haute du 01 juin au 30 septembre

Saison basse du 01 octobre au 31 mai

Avec les tarifications suivantes :
Gîte 5 personnes :

Haute saison 443 €/semaine

Basse saison 265 €/semaine

Gîte 7 personnes :

Haute saison 530 €/semaine

Basse saison 318 €/semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

En Basse Saison, possibilité de louer les gîtes selon les tarifications suivantes :

Le week-end 200 €

Du lundi au vendredi, 4 nuitées minimum, 200€

Hors charges et taxes de séjour. Au mois,

gîte 5 places 443€/mois

gîte 7 places 530€/mois

Uniquement pour des personnes ayant des problèmes ponctuels de logement et dans la limite d'un gîte occupé sur ce principe là, et avec l'intégralité des charges à la charge des locataires, sans application de la taxe de séjour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

Mme le Maire expose le problème des locataires actuels, Monsieur et Madame LEBRUN.

Ils sont en location depuis le mois d'août, et n'ayant pas encore trouvé de biens à acquérir, ils souhaitent rester dans le gîte dans un premier temps jusqu'à fin décembre.

Se pose le problème de la tarification mensuelle car il faut appliquer la tarification de la délibération de 2012 qui ne prévoit pas de tarification au mois et le trésor public n'accepte pas le règlement.

Il faut donc procéder à un remboursement gracieux de 1740€, charges à déduire, pour compenser le trop perçu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

Mme Le Maire propose que les animaux de compagnie soient acceptés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

Mme Le Maire propose qu'un acompte de 30% soit demandé à la réservation et que le règlement du solde soit versé à l'arrivée, avec les conditions de remboursement signifiées sur le contrat de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

IV. Questions diverses

Une personne du public demande s'il y aura un passage du Père Noël pour les enfants, question à laquelle Mme Le Maire répond qu'en raison de conditions sanitaires, ce n'est pas possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 32.

Information canine :

De plus en plus de Champelais sont sur les dents au regard des chiens qui circulent librement dans la commune. Souvenez-vous que le propriétaire d'un chien errant est responsable des dommages et accidents provoqués par son animal. Le «il n'est pas méchant» n'est pas une excuse.

D'autre part, un chien sans collier est considéré comme errant et donc passible de fourrière.

Informations pratiques :

Le rattrapage de la facturation de l'assainissement :

Comme nous l'avons annoncé, vous pouvez demander un aménagement du paiement de la facture. Vous devez faire un courrier sollicitant l'étalement du recouvrement en joignant un RIB ainsi qu'un chèque pour une première échéance. Vous prouverez ainsi votre intention de payer. Vous pouvez aussi utiliser le mode virement, les coordonnées bancaires sont sur le TIP.

Pour toute question envoyez un mail à la trésorerie d'Avranches: finance@avranches.fr, ou appelez le 02 33 89 29 45 .





Du nouveau au boulot !

Bienvenue à **Frédérique Bonnaud** ! En reclassement professionnel et déjà dans la fonction publique territoriale, Mme Bonnaud a signé avec nous, une première convention de stage de trois semaines. Un second stage est programmé dès le début janvier 2021 pour aboutir à un possible recrutement en fin d'année. Motivée, dynamique et disponible, elle sera tutorée par Mme Lylère et les secrétaires de Cérences, municipalité dont elle dépend financièrement jusqu'à la fin de son stage.



A nos petits lutins !

Un grand merci à tous nos «petits lutins» qui ne travaillent pas pour le Père Noël, mais pour Champeaux avec assiduité et bonne humeur. Merci donc aux bénévoles de tous poils, qui au tri, qui au classement, qui aux photocopies, apportent une aide précieuse et combien utile.

Un autre grand merci aussi aux vagemestres qui organisent les tournées et distribuent les gazettes mensuelles.



Le tri marrant !

Comment nous trouver

Tri-Marrant

- 788, avenue de l'Europe 50400 Yquelon
- Entre la Biocoop et la Maison du Teck
- 09 87 72 66 96
- ose-recyclerie@orange.fr
- www.tri-marrant.fr
- Tri-Marrant Ose Recyclerie



**DONNEZ UNE SECONDE VIE
AUX OBJETS DONT VOUS
NE VOUS SERVEZ PLUS EN LES
DÉPOSANT À LA RECYCLERIE**

Contribution Poétique:

Audengière¹ de Champeaux

Au village de Champeaux vivait certain poète.
Sortant souvent la nuit, on l'appelait «la chouette».
Toujours vêtu de noir, coiffé d'une casquette,
Il arpentait les rues, étant toujours en quête,
D'un coup de vin à boire ou bien d'une anisette,
Ou installé au bar, poussant la chansonnette.
Allongé sur la plage, il écoutait les mouettes,
Et composait des vers ou bien des historiettes,
Et aussi des comptines pour garçons et fillettes.
Pour lui, chaque journée, c'était toujours la fête :
«Aimer, boire et chanter», qu'il clamait à tue-tête
En marquant la mesure à l'aide d'une baguette.

Henri Cabisti
Poète champelais

1) L'audengière est un poème parodique du XIII^{ème} siècle en laisse douzaine (douze vers de douze syllabes monorimes), qui conte les aventures ridicules, souvent scatologiques, d'Audengier, chevalier du genre de Don Quichotte

Fiat lux:

Et la lumière fut en ce 10 décembre 2020, avec le concours de messieurs Belloir, Portais, Paumier et Legathe. Opération menée à bien malgré une météo maussade et une nacelle capricieuse...



Un peu d'histoire :

Pour répondre à la demande de Champelais, nous réservons cette dernière page à l'histoire de Champeaux.

Nous vous proposons donc chaque mois de vous faire remonter le temps.

Pour cela, nous vous communiquerons des extraits du «Petit historique de Champeaux» écrit par Henry Laisney et publié en 1978.

de la Hache
à partir de 1453
jusqu'en 1597

de Ste Marie
de Boisfrou
1597 à 1675

de Chabert
1675 à 1773

Colin et Jean
de Boisvion
Petite seigneurie
(1463)

nom de «Campelli», allusion probable à l'existence d'anciens camps romains, auxquels ont sans doute succédé au cours de l'histoire des postes de Guet. Il est tour à tour désigné par Campels, Campeau, Campeaux, Champeaux-sur-mer, Champeaux-près-la-mer. Aujourd'hui il n'a plus d'affixe.

LES TEMPS REÇULÉS

La préhistoire n'a laissé aucune trace de peuplement sur le territoire de Champeaux et dans la région avant l'arrivée des Celtes qui s'est faite entre les années 900 et 75 avant J.-C.

Les témoignages les plus anciens sont la présence de rares mégalithes «Pierre Aigüe de Donville, Pierre au Diable de St-Michel-des-Loups» et la découverte d'un gisement d'objets Gaulois dans la lande de Beuvais en 1837. Toutefois l'hypothèse d'un peuplement plus ancien d'un type méditerranéen est généralement admise sans qu'on en ait retrouvé localement les traces. Il est néanmoins certain qu'à l'arrivée de César en Gaule, les Unelles et les Abrincantes y vivaient, Champeaux étant situé approximativement à la limite séparative des deux peuplades.

En établissant une voie qui joignait l'Avranchin à la région de Valognes, les Romains ont favorisé l'établissement humain. La découverte du «trésor de St-Jean-le-Thomas» le 6 mars 1912, trésor composé de pièces d'argent et de bronze datant des règnes de Gordien (237 après J.C.) et de Claude (268), l'existence à la limite nord de Champeaux, au lieu dit le Châtelier, sur la falaise de Carottes, d'un des quatre camps destinés à en assurer la sécurité, sont des preuves de relative activité.

Ce camp, par sa situation, pouvait jouer un double rôle : surveillance des invasions possibles par la mer et sécurité du trafic routier favorable à l'établissement des Colons. Les noms de Bonneville et d'Incoville (autrefois appelé Ictyoville) indiquent la probabilité de fondation de deux «villae» à cette époque.

Au cours du troisième siècle, une invasion saxonne s'est brutalement substituée à l'autorité Romaine. Serait-elle la cause de l'enfouissement du «trésor» de St-Jean?

Le nom de Hamel porté par un modeste village remonte, selon DESROCHES, à cette époque. Les quatrième et cinquième siècles verront l'arrivée de colonies bretonnes, venues de Grande-Bretagne, en lutte avec les Barbares Gaulois qui sont chassés par Guiton, Grallon et Audren jusqu'à Gavray, puis vient la menace de l'invasion des Huns.

En 457 Childeric envahit le pays avec ses Francs, à la langue desquels le nom de Carolles, localité voisine, paraît avoir été emprunté. Clovis parachève la conquête en 509. Quelques colonies bretonnes viennent encore s'y établir pendant les deux siècles qui suivent et une réelle mise en valeur du territoire va commencer.

Il semble qu'à cette époque la forêt recouvrait la quasi-totalité de la région. Elle s'étendait depuis le bord de la falaise jusque très loin dans l'intérieur. C'était la forêt de Bivie, ainsi nommée à cause des deux routes qui la traversaient. Une partie subsistera encore sur Champeaux, le long du ruisseau et en bordure de falaise (trait de Néron) et restera le territoire de chasse pour les moines du Mont, jusqu'au XIVe siècle.

A suivre...

Contacts :

Mairie : 02 33 61 90 38

site web: www.champeaux50.com

Email: mairie-de-champeaux@wanadoo.fr

Facebook: www.facebook.com/Mairie-de-Champeaux-Manche/

Horaires d'accueil : Mardi de 14h à 16h et le Samedi de 10h à 12h

Accueil téléphonique le jeudi de 10h à 12h

ou sur rendez-vous hors permanence.

Directeur de rédaction S.JULIEN FARCIS

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

